

Lettre

Numéro 55 | Décembre 2025

En 2026 les temps changent, mais Ada13 continue sa mission... !

En mars auront lieu les élections municipales. A Paris elles se tiendront dans un contexte législatif renouvelé mais qui manque encore de lisibilité: de manière - ironique - le législateur a préféré fixer de nouvelles règles du jeu concernant le choix des élus au niveau de la Ville et arrondissements, mais sans saisir l'occasion pour redéfinir le périmètre de leurs missions et compétences respectives.



SOMMAIRE

- Lettre ouverte aux candidat(e)s aux élections municipales de 2026
- Aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il faudra voter deux fois
- C'est arrivé dans la butte aux cailles
- Restaurer les petites rivières urbaines : approche géographique et enjeux socio-écologique
- Et si la bièvre coulait à nouveau dans paris ?
- Sante - l'IMM va vivre !
- Projets d'extension des lignes de métro 5 et 10, toujours à l'ordre du jour...
- Les déchets alimentaires : quoi ? Comment ? Où ?
- Garantir l'avenir des frigos !
- Rappel... Parution

Les arrondissements parisiens risquent donc de demeurer des - nains - décisionnels. Or avec plus de 178 000 habitants notre Treizième a une population de même ordre que Toulon, Saint Étienne ou encore Le Havre. A l'évidence, la démocratie locale gagnerait beaucoup à se rapprocher des citoyens.

Pour aider tout un chacun dans ses choix, comme en 2014 et 2020, Ada13 a préparé des questions aux listes candidates au conseil de Paris et au conseil d'arrondissement du 13^e. Les réponses reçues seront diffusées sur notre site internet (<http://www.ada13.org>) au fur et à mesure de leur arrivée.

Et pendant ce temps-là...

En cette fin d'année 2025, la COP 30, organisée à Belém au Brésil, s'est achevée sur un bilan peu glorieux. Les 194 pays participants ont réussi à signer in extremis un compromis, mais ce dernier reste bien en deçà des espoirs nés il y a dix ans lors des accords de Paris. La sortie des énergies fossiles n'est pas mentionnée, alors qu'elles sont responsables des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. Un nouveau multilatéralisme devient plus qu'urgent.

Ada13 vous présente ses meilleurs vœux pour 2026



VIE DU TREIZIEME

Lettre ouverte aux candidat(e)s aux élections municipales de 2026

Ada13 rassemble des habitant(e)s du 13^e qui aiment leur quartier, s'expriment sur les changements qui les concernent et participent à la vie locale. À partir de problèmes concrets portant sur le changement climatique, le logement, les mobilités, les espaces verts, et tout ce qui constitue l'urbanisme, notre association émet des propositions à l'échelle de l'arrondissement et de Paris.

Forts de cette expérience, nous avons adressé aux candidat(e)s aux élections des Conseils du 13^e arrondissement et de Paris une liste de questions dont les réponses sont susceptibles d'éclairer la campagne électorale.

Démocratie représentative et démocratie participative ? Plus concrètement,

1. Quelles sont vos propositions pour augmenter les compétences du conseil d'arrondissement ?
2. Comptez-vous inviter les associations à venir présenter leurs projets et leurs questions aux séances du conseil d'arrondissement grâce au dispositif appelé CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement, art 16 de la loi PLM du 31 décembre 1982) ?
3. Que préconisez-vous pour activer et relancer la démocratie participative et notamment les conseils de quartier ?
4. Comment voyez-vous les processus de concertation, d'élaboration et de prise de décision y compris budgétaire, en partage avec la démocratie représentative ?

Que répondez-vous à la difficulté de se loger à Paris ? Plus précisément,

5. Quelles sont vos propositions en matière de logements abordables et sociaux, notamment vis à vis des arrondissements en hyper déficit (- 10 %), en déficit (- 30%) ?
6. Êtes-vous favorables au maintien de l'encadrement des loyers ?
7. Proposez-vous un programme de transformation des bureaux vacants en logements sociaux, avec quels moyens ?
8. Êtes-vous d'accord pour limiter les locations de type Airbnb et pour réduire le nombre de logements vacants ?

Comment envisagez-vous l'action de la Ville face au changement climatique ? Plus concrètement,

9. Quelles sont vos propositions pour accélérer la rénovation énergétique des logements, de tous les bâtiments et locaux ?
10. Avez-vous des propositions pour créer des îlots de fraîcheur dans l'arrondissement, protéger les espaces verts privés et végétaliser les espaces intérieurs ?
11. Où réaliseriez-vous de nouveaux espaces verts dans le 13e ?
12. Êtes-vous favorable à la réouverture de la Bièvre dans son parcours parisien, prolongeant ce qui a été fait dans les communes en amont ?

Une ville ouverte, diverse et favorable à l'emploi, autre que celui « de bureaux ». Plus précisément,

13. Comment voyez-vous la suite de l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ?
14. Quelles sont vos propositions pour accueillir dignement les personnes à la rue, ainsi que les réfugiés ?
15. Êtes-vous favorable à la réalisation de locaux à loyers réduits permettant à des artisans, des artistes, des commerçants de proximité et des petites entreprises de s'implanter dans le 13e, notamment à Paris Rive-Gauche ?
16. Comment voyez-vous l'avenir du site « Les Frigos » ?
17. Que comptez-vous faire pour entretenir la mémoire du passé industriel de l'arrondissement d'une part, et d'autre part garantir la pérennité des ateliers SNCF (Masséna) et RATP (porte de Choisy et place d'Italie) ?
18. Comment envisagez-vous l'amélioration des relations entre le 13e et les communes limitrophes, Ivry-sur-Seine, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, afin que le périphérique ne soit plus une frontière urbaine ?
19. Quels doivent être la place et le rôle de Paris dans la métropole du Grand Paris ?
20. Lancerez-vous un bilan des « appels à projet » du type « Réinventer Paris » ou « Réinventer la Seine » ?
21. Êtes-vous favorable à l'arrêt de la construction à Paris de nouveaux immeubles de bureaux ?

VIE DU TREIZIEME

Un arrondissement avec des mobilités plurielles, inclusives. Que mettrez-vous en avant, avec quels moyens ?

22. Que pensez-vous faire pour accélérer les prolongations des lignes de métro n° 10 vers Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine et n° 5 vers place de Rungis et Gentilly ?
23. Quelles sont vos propositions pour le financement des transports publics urbains ?
24. Quelle est votre position pour que de nouvelles lignes de tramways voient le jour dans Paris et dans le 13e en particulier que pensez-vous d'une ligne de tramway pour remplacer la ligne de bus 62, ou encore celle reliant les gares (se substituant à la ligne de bus 91) ?
25. Êtes-vous favorables à l'équipement d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques pour l'ensemble des stations de métro afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ?
26. Que proposer face au développement des nouvelles mobilités individuelles électriques, type vélo électrique à forte puissance, trottinettes, gyropodes, rollers, planches à roulettes... Comment les intégrer au Code de la rue ?
27. Que pensez-vous de l'accès gratuit pour tous et toutes, ou à certains usagers (lesquels ?) aux transports publics urbains ?

Gestion des déchets et Énergie,

28. Comment améliorer la valorisation des déchets ménagers et assimilés (commerces...) et ceux du BTP ?
29. Alors que l'incinération des déchets par le SYCTOM fournit 40% des approvisionnements en vapeur du réseau de chauffage urbain de CPCU, comment garantir à la fois la réduction des déchets, le développement de leur valorisation matière et le développement du chauffage urbain avec des énergies renouvelables, lesquelles ?

Aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il faudra voter deux fois

 La loi n° 2025-795 du 11 août 2025, dite loi PLM, réforme le mode de scrutin spécifique de 1982 des trois plus grandes villes françaises, Paris, Lyon, Marseille. A Paris, les électeurs auront, le jour du scrutin, deux urnes à disposition, l'une pour l'arrondissement, l'autre pour le conseil municipal de Paris

Pour les deux scrutins distincts les conseillers sont élus selon un mode de scrutin de liste, paritaire femme-homme, à la proportionnelle avec :

- ✓ une prime majoritaire de 50% pour la liste des conseiller(e)s d'arrondissement qui obtient la majorité absolue au premier tour ou arrive en tête au second tour.
- ✓ une prime majoritaire de 25% (50% dans les autres communes) pour la liste des conseiller(e)s de Paris qui obtient la majorité absolue au premier tour ou arrive en tête au second tour.

Dans ces deux cas, les sièges restant sont ensuite répartis entre les listes qui ont obtenu au moins 5% des suffrages au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne.

Le maire d'arrondissement est élu par le conseil

d'arrondissement, le maire de Paris est élu quant à lui par le conseil de Paris.

Pour en savoir plus voir le site internet suivant: <https://www.paris.fr/pages/reforme-du-mode-de-scrutin-pour-les-elections-municipales-a-paris-ce-qui-change-32984>

Cette réforme qui permettra d'élire directement le conseil de Paris, indépendamment de l'élection du conseil d'arrondissement, a fait l'objet de différentes critiques, certains pointant un risque de recentralisation du pouvoir au détriment des mairies d'arrondissement, ou soulignant que les attributions et compétences de ces dernières n'ont pas hélas été renforcées. En l'occurrence, Ada13 regrette qu'on n'ait pas saisi l'occasion de cette réforme pour renforcer le pouvoir et les compétences des conseils d'arrondissement.

Il se pose une question, comment se passera l'organisation de ce double scrutin ? En effet, ces scrutins nécessitent deux urnes et deux bureaux de vote, deux président(e)s, quatre assesseurs(e)s... Le 13^e compte 72 bureaux de vote et l'organisation d'un scrutin mobilise près de 500 personnes, 902 bureaux de vote à Paris. Il faudra augmenter cette mobilisation. Gilles DAVID ■

C'EST ARRIVÉ DANS LA BUTTE AUX CAILLES

Je n'oublierai jamais

Mi-janvier 2025 je passe rue de l'Espérance et une situation m'interpelle.

L'entrée d'un immeuble est remplie de gravats et dans l'appartement au rez-de-chaussée, une personne âgée est à sa fenêtre en robe de chambre, son petit chat à côté d'elle, un respirateur dans le nez.

Je m'approche d'elle et lui demande « houlala ! L'immeuble est en travaux ? »

Elle me répond « Non Madame, l'immeuble est en train d'être démolie avec les derniers habitants dedans !!! C'est insupportable. Les marteaux piqueurs toute la journée ce n'est pas possible et je suis malade, je ne peux pas bouger ».

Premier contact avec une situation qui se passe dans le 13^e arrondissement à deux pas de chez moi. La dame m'explique que l'immeuble a été racheté il y a cinq ans par un promoteur et que les dernières familles en bavent depuis pas mal de temps. La destruction des appartements vacants a commencé fin décembre 2024 pour les fêtes de Noël. Elle rajoute : « Pourtant nous avons tous des baux jusqu'en février 2026. Ils n'ont pas le droit de nous faire subir ça !!! ».

Ada 13 a repéré cette annonce parue sur internet...

A SAISIR

« Rue de l'Espérance ❤️ La campagne à Paris. Une véritable pépite immobilière pour les amateurs de rénovation. Vendu occupé »

L'agence immobilière parisienne

XXXX vous propose une excellente opportunité d'investissement à Paris !

Situé rue de l'Espérance, cet appartement est une véritable pépite pour les amateurs de rénovation. Occupé depuis plus de 40 ans par une locataire âgée, il nécessite une réhabilitation complète, offrant ainsi un fort potentiel de valorisation.

NO COMMENT !

Les images se bousculent : « il n'y a personnes pour vous aider ? » Elle répond, « en ce qui me concerne, je pense qu'on va me reloger, je suis malade. On m'a déjà proposé d'aller à Saint-Denis mais j'ai toujours vécu dans le 13^e et je suis soignée à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. J'ai refusé. Mais je ne pourrai pas dire non éternellement. C'est très dur et je suis seule avec mon chat ». Mal à l'aise, je lui dis que je passerai la voir. Je repasse trois semaines plus tard, les volets sont fermés.

C'est à ce moment-là que je rencontre Yvette, sortant du même immeuble, toujours dans les gravats. Je lui demande des nouvelles de la personne du rez-de-chaussée et elle m'apprend qu'elle a été relogée dans le 20^e arrondissement. Yvette est une femme avec une béquille, le regard vif mais dur, en résistance. Elle est assise sur le banc dans la rue à l'entrée de l'immeuble qu'elle habite au premier étage. C'est un immeuble parisien du siècle dernier, cela respire l'ambiance de quartier, vestige d'un passé encore vivant à la Butte-aux-Cailles.

Du pathétique, nous allons basculer dans le sordide.

Il ne reste que quatre familles vivant depuis

longtemps à cet endroit apprécié des locataires dans ce quartier très prisé du 13^e arrondissement.

Et elle me raconte... : « Il ne reste que quatre familles, les laissées pour compte. Nous subissons depuis quatre ans et tout a été fait pour nous rendre la vie insupportable et qu'on aille ailleurs, mais les loyers dans le quartier sont très chers ».

L'évolution a été douloureuse. « Les étapes de dégradation de l'immeuble : verrière de la cour supprimée, porte d'entrée de l'immeuble détériorée ne fermant plus, locaux non entretenus, début des démolitions, gravats entassés dans la cour rendant cet endroit dangereux, entassement de gravats venant d'ailleurs, poubelles sorties par les locataires ».

Cette dame m'explique qu'elle est tombée malade du cancer deux ans auparavant et que cette période est compliquée, qu'elle se soigne mais que les conditions de l'immeuble sont précaires. L'escalier en bois glisse (en effet la verrière de l'immeuble a été retirée), et se détériore, les infirmières ne veulent plus venir car elles risquent de tomber aussi et une inspection a été prévue.

Plus tard je rencontrerai les autres familles, les situations sont différentes mais ils sont tous désabusés et fatigués. Ils racontent leur histoire commune, les coups bas, la mauvaise foi.

La mairie a été contactée même si l'immeuble est une propriété privée. Je suis consternée. Cette situation est sordide, indigne. Les quatre familles restantes ne voient aucune solution et semblent livrées à elles-mêmes.

Quelques mois plus tard, à la demande de l'ARS (agence régionale de Santé), on doit faire des travaux dans l'appartement du premier étage. La situation s'envenime et l'affaire est envoyée devant les tribunaux. Un avocat providentiel évitera à Yvette et sa fille d'être jetées à la rue. Le jugement permet à cette dame de 70 ans de quitter l'appartement en quelques jours, en pleine canicule, avec une compensation financière. Tout s'achète, même la misère.

Les autres locataires trouveront des solutions différentes : relogement grâce au 1% patronal pour une famille, solution de repli pour une autre personne, tous vont quitter l'immeuble avant février 2026. Tous poussés vers la sortie.

Oui ces agissements existent et tout est permis pour accélérer le mouvement : gagner du temps, gagner de l'argent, coûte que coûte. Ils auraient pu se dérouler ailleurs, ils se reproduiront sans doute demain, dans d'autres rues, d'autres quartiers, avec d'autres familles oubliées.

Rosa CASANY ■

Restaurer les petites rivières urbaines : approche géographique et enjeux socio-écologique

Par Aïda RABIA, doctorante en géographie, Université Paris-Nanterre. Thèse dirigée par Marie-Anne GERMAINE Professeure des Universités.

Les petites rivières urbaines (PRU) constituent une trame écologique essentielle mais souvent invisibilisée de nos territoires. En Île-de-France, elles représentent près de 80 % du réseau hydrographique régional, mais seules 8 % d'entre elles étaient en bon état écologique en 2019 (Lespez et al., 2024 : Lestel et al., 2019). Longtemps canalisés, enfouis ou délaissés, ces cours d'eau mesurant entre 5 et 60 km, pour une profondeur souvent inférieure à un mètre — traversent aujourd'hui des paysages variés : zones pavillonnaires, friches industrielles, infrastructures de transport ou espaces naturels résiduels. C'est le cas notamment de la Bièvre, qui prend sa source à Guyancourt et se jette dans la Seine à Paris.

1 - Le défi de la restauration écologique des PRU en ville

La restauration écologique vise à rétablir le fonctionnement d'un écosystème dégradé (Society for Ecological Restoration, 2004). Dans le cas des PRU, il s'agit de recréer des cours d'eau capables de s'autoréguler et d'accueillir une biodiversité diversifiée. Concrètement, les interventions portent sur la suppression d'obstacles, la remise à ciel ouvert de tronçons busés, le rétablissement de méandres, la replantation

voire plusieurs décennies (Palmer et al., 2014). Dans les contextes urbains, elles se heurtent à de fortes contraintes telles que la fragmentation foncière, la présence de réseaux souterrains, la pollution des sols ou encore les risques d'inondation. Les marges de manœuvre sont donc limitées, faisant de chaque projet un exercice d'équilibre entre ambitions écologiques et réalités urbaines (Walsh et al., 2005).

2- Vers une meilleure gestion des PRU : l'exemple de la Bièvre

Au-delà des aspects techniques, la restauration interroge la gouvernance et les dimensions socio-politiques des projets. Une approche multiscalaire -du bassin versant au site local- montre que la réussite des restaurations dépend autant de la qualité écologique des interventions que de l'implication réelle des habitant(e)s et des associations locales.

La Bièvre illustre bien ces enjeux. Partiellement enterrée et longtemps polluée, elle a fait l'objet, depuis les années 1990, d'une série d'opérations (suppression d'obstacles, reméandrage, réouvertures, etc.) portées par les collectivités locales, sous l'impulsion d'associations environnementales mobilisées dès la fin des années 1960.

Les données récentes sur la restauration écologique de la Bièvre montrent une nette asymétrie entre l'amont (Guyancourt-Antony) et l'aval (Antony-Paris) du bassin versant : en amont, l'espace disponible facilite des interventions nombreuses mais fragmentaires ; en aval, la densité urbaine et la présence d'infrastructures souterraines limitent fortement les possibilités de réouverture, augmentant coûts et délai. Cet exemple montre que la restauration écologique dépend de la conjonction des volontés politiques, des moyens financiers, de la



Illustration 1 : Diversité des paysages de la Bièvre

de ripisylves ou encore l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau. Ces opérations nécessitent une vision de long terme -diagnostics, études réglementaires, travaux, suivis écologiques- et se déploient sur plusieurs années,

disponibilité foncière et de la capacité d'animation locale. Elle illustre aussi la nécessité d'une gouvernance coordonnée à l'échelle du bassin versant pour reconnecter ces cours d'eau à la fois écologiquement et socialement.



VIE DU TREIZIÈME



Illustration 2 : Comparatif de la restauration de la Bièvre. Cette image illustre les différentes difficultés liées à la restauration entre la Bièvre amont et aval.

Photos : A. RABIA, 2024

Références citées :

- Lespez, L. & Germaine, M. (2024). Les rivières urbaines, entre nature et ville : enjeux de restauration en Île-de-France. PIREN-Seine.
- Lestel, L. & Gob, F., (2019). Restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau du bassin de la Seine.
- Palmer, M. A. et al. (2014). " Ecological Restoration of Streams and Rivers: Shifting Strategies and Shifting

Goals." Statistics and Its Application Volume 1 Online January 2014

- Society for Ecological Restoration (SER) (2004). The SER International Primer on Ecological Restoration.
- Walsh, C. J. et al. (2005). "The urban stream syndrome: current knowledge and the search for a cure." Journal of the North American Bentholological Society, 24(3), 706-723.

Aïda RABIA ■

Et si la Bièvre coulait à nouveau dans Paris ? Parlons-en !

La ville de Paris et la métropole du Grand Paris ont relancé des études de faisabilité pour la renaissance de la Bièvre, en particulier, dans le parc Kellermann.

Les bénéfices de ce projet sont multiples : redécouvrir cette rivière parisienne, diversifier la biodiversité par la présence de milieux aquatiques et humides, améliorer les qualités du parc...

Dans le cadre de la concertation, le CAUE s'est associé à Paris & Métropole Aménagement – chargé de la conduite des études – et plusieurs ateliers in situ et promenades ont été programmés ces derniers mois.

Nous sommes en attente de la synthèse de la concertation à la suite du dernier atelier organisé le 9 juillet 2025 à la toute nouvelle médiathèque Virginia Woolf.

Les lecteurs intéressés par la participation à un atelier «Bièvre-ADA 13» se signaleront au bureau en envoyant un message à :ada13@ada13.com

Thierry HUSSON ■

SANTE - L'IMM va vivre !

Le 15 octobre 2025 le tribunal de Paris a choisi l'offre conjointe de l'**Institut Curie** et de l'hôpital Foch pour la reprise de l'hôpital de la Cité universitaire de l'**Institut Mutualiste Montsouris** (IMM en liquidation depuis un an). Le choix de l'Intersyndicale de l'IMM, de sa commission médicale, comme le soutien de 22 000 signatures du comité l'IMM Vivra, a été entendu. Nous mesurons les acquis de cette mobilisation, en notant les engagements de l'État (ARS) de verser 20 M de subventions et d'investissements sur 3 ans et 1,4 M annuels jusqu'en 2030 au titre du Ségur de la Santé. Ada13 avait apporté son soutien au comité l'IMM Vivra. Celui-ci continuera sa vigilance.

Francis COMBROUZE ■

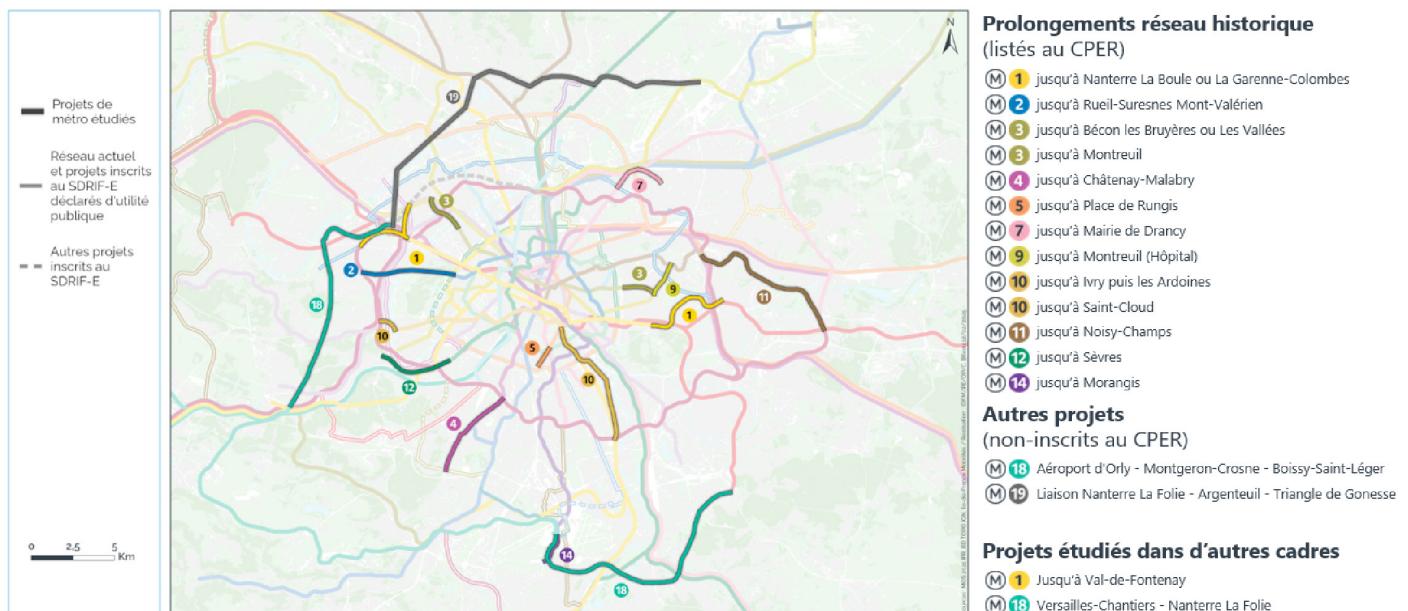
Projets d'extension des lignes de métro 5 et 10, toujours à l'ordre du jour...

Dans le cadre de la révision du schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF-E), en cours de concertation, la réunion du 3 juillet 2025, entre l'Etat, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités (IDFM) a adopté les grands axes du futur schéma directeur des mobilités à horizon 2040. Parmi les projets identifiés : l'extension de plusieurs lignes de métro existantes, dont deux qui intéressent grandement notre arrondissement : prolongements de la ligne 10 en direction d'Ivry-sur-Seine et

de la ligne 5 jusqu'à la place de Rungis.

Ces projets doivent encore franchir plusieurs étapes : études d'opportunité, arbitrages budgétaires, puis programmation opérationnelle. Fin 2027, les projets prioritaires seront adoptés avec un commencement des travaux au début de la décennie 2030. Les autres pourraient voir le jour après 2040. Ada13 continuera à se mobiliser pour que les lignes 10 et 5 fassent partie des projets prioritaires.

Gilles DAVID ■



LES DÉCHETS ALIMENTAIRES : QUOI ? COMMENT ? OÙ ?



La législation : La loi AGEC (Antigaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020, a pour ambition de réduire l'impact des déchets en développant des solutions de tri. Depuis le 1^{er} janvier 2024 c'est devenu une obligation pour tous : communes, ERP (Établissement recevant du Public), cantines scolaires, restaurants et en principe pour les ménages.

QUOI ? : Définition des déchets alimentaires (art. L541-1-1 du Code de l'environnement : « déchets non dangereux biodégradables, c'est à dire pouvant être

décomposés par des organismes vivants »).

Pour les ménages cela représente 25 à 30% des ordures ménagères et une production de 75 kg par an et par habitant. De nombreux flyers sont distribués pour bien trier.

COMMENT ? : Chez soi on récupère les déchets dans des « bio-seaux » petites poubelles aérées devant être vidées et lavées tous les deux jours dans lesquelles on place un sac compostable ou en papier kraft.

OÙ ? : Principe des PAV (Point d'apport volontaire) : les sacs doivent être apportés dans les bornes de collecte qui

VIE DU TREIZIÈME

doivent se situer à 3mn maximum à pied de chaque habitation. Il existe une carte des emplacements. La collecte des bornes se fait 2 à 3 fois par semaine par une entreprise prestataire par des camions qui les acheminent vers les usines de traitement. La moyenne mensuelle est de 13 tonnes sur le 13^e

A QUOI SERT CETTE COLLECTE ? Elle valorise les déchets en produisant du biométhane permettant de faire rouler les véhicules et du digestat pour fertiliser les sols agricoles.

MAIS ... LES DIFFICULTÉS , LES DYSFONCTIONNEMENTS. Paris aurait pris du retard pour la mise en place

des lieux de collecte : - il faudrait multiplier les emplacements de bornes - mais il y a des contraintes d'usages liées au paysage urbain et le fournisseur de matériel n'arrive pas à livrer suffisamment de réceptacles ... La collecte en porte à porte qui existe dans certaines agglomérations (à Grenoble par exemple) est trop cher pour Paris.

ENFIN le message n'est pas encore vraiment passé auprès des ménages, il reste un important travail de communication « Cela se fera peu à peu » espère-t-on au service de la Propreté, 6-8 rue Albert-Bayet, où les habitants peuvent se renseigner. *Fabienne LAZARUS* ■

Pour en savoir plus :

<https://www.paris.fr/pages/trilib-une-nouvelle-approche-du-tri-selectif-3963>

<https://www.paris.fr/pages/les-marches-de-proximite-collectent-vos-dechets-alimentaires-8196>

Garantir l'avenir des Frigos!

RAPPEL... PARUTION

Abécédaire de l'urbanisme parisien et de l'éologie urbaine, nouvelle édition 2025

Ada13 a publié cet été l'« Abécédaire de l'urbanisme parisien et de l'éologie urbaine »; c'est la nouvelle édition, revue et largement augmentée, de l'« abécédaire de l'urbanisme parisien », que notre association a édité en 2016.

Notre préoccupation : donner un outil de compréhension et d'action à nos adhérents, mais aussi aux militants des associations qui s'intéressent à la vie locale, et plus largement à tous ceux qui veulent comprendre pour les maîtriser, les décisions qui vont avoir une incidence sur leur cadre de vie.

Il est disponible au prix de 15 € à notre local (5, avenue de la sœur Rosalie, 75013 Paris), où nous tenons une permanence tous les mardi matin de 10 h à 12 h 30, ou par voie postale au prix de 20€, incluant les frais de port.



Abécédaire
de l'urbanisme parisien
et d'éologie urbaine



Ada13
éditions

Le comité de rédaction

Francis Combrouze
Geneviève Deblock-Perret
Bernard Royole-Degieux
Joseph Doublier
Catherine Marin
Martine Rigoir
Françoise Samain

Directeur de la publication

Gilles David

Conception graphique

Julien Chilou

Impression

H2copy

20 bis bd Arago 75013 Paris

Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris

Courriel: ada13@ada13.com

Site: www.ada13.org

N° ISSN: 1968-780X

Le conseil du 13^e arrondissement de novembre a adopté à l'unanimité un vœu soumis par Rym Karaoum-Gouezou, adjointe chargée du commerce et de l'artisanat, et Jean Noël Aqua, conseiller de Paris du 13^e (groupe communiste et citoyen) demandant des études de chiffrage des travaux nécessaires à la réhabilitation du bâtiment des Frigos. Ce Vœu a été adopté par le conseil de Paris réuni le 20 novembre dernier. Les Frigos, achetés par la Ville à la SNCF en 2003, typiques du patrimoine industriel, abritent des activités de production artistique et artisanale.

Ada 13, qui avait co-signé avec d'autres associations une lettre à la Maire de Paris demandant la réhabilitation et la sécurisation des lieux, sera attentive aux suites données pour garantir la pérennité des activités des Frigos, marqueur de notre arrondissement.

Francis COMBROUZE ■



2025, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion : normale 30€, soutien 70€, étudiant 5€